

REUNION CPP RETRAITES DU MARDI 7 JANVIER 2025 à PARIS.

Présents :

Pierric **LEFEUVRE** (secrétaire), Bruno **BOITIER** (secrétaire-adjoint), Annie **SZUFA**, Jean-Paul **CHARLEMAGNE**, Patricia **DARRAS**, Marie-Thérèse **HUIST**, Alain **BOET** (secrétaire-adjoint, en visio), Erick **LE COQ** (visio), Maryse **CHAMPION** (visio)

Excusés : Claude **DUFOUR**, Yvonne **BAUDOUIN**, Joseph **GENOVESE**

ORDRE DU JOUR :

Avant d'aborder l'ordre du jour, le secrétaire excuse Bruno **GASPARINI**, secrétaire général du SNFOCOS qui ne peut pas être présent à nos travaux.

Pierric **LEFEUVRE** demande ensuite si la résolution de notre CPP a bien été adoptée lors du congrès du **PRADET**. En effet, au départ de la plupart des congressistes, cette adoption n'était toujours pas effective.

Maryse **CHAMPION** répond par l'affirmative.

Enfin, le secrétaire et les secrétaires adjoints ont constaté que le dernier PV ainsi que la résolution et la nouvelle composition de la CPP ne figuraient toujours pas sur le site du SNFOCOS.

Pierric **LEFEUVRE** va alerter le SNFOCOS à ce sujet.

1.Approbation du PV de la réunion du 25/9/2024

Aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

2.Retour sur le congrès du PRADET

La composition de la nouvelle CPP a été validée par le congrès :

- LEFEUVRE Pierric (secrétaire jusqu'au 31/3/2026)
- BOET Alain (secrétaire-adjoint ; secrétaire à compter du 1/4/2026)
- BOITIER Bruno (secrétaire-adjoint)
- SZUFA Annie
- DUFOUR Claude
- GENOVESE Joseph
- HUIST Marie-Thérèse
- CHARLEMAGNE Jean-Paul
- BAUDOUIN Yvonne
- LE COQ Erick
- DARRAS Patricia
- CHAMPION Maryse (représentante des retraités au bureau national)

3.Retour sur le conseil national de GENNEVILLIERS

Le secrétaire fait un point sur le dernier conseil national auquel il a participé :

Les rapports du secrétaire général et de la trésorière générale ont été adoptés à l'unanimité.

En matière de cotisation 2025, le BN a fait les propositions suivantes :

- augmentation de 4 € pour une carte et douze timbres afin de couvrir l'augmentation des parts nationale et locale,
- travailler au 2ème trimestre 2025 à un nouveau barème de cotisations en rapport avec la nouvelle classification.

Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité.

Jean-paul CHARLEMAGNE pose les questions suivantes :

- La cotisation de base sera t'elle toujours divisée par deux pour les retraités ?
- Quid des retraités dont l'ancien niveau aura disparu dans la nouvelle classification ?

Le secrétaire déclare qu'il va relayer ces questions lors d'une prochaine réunion nationale.

Lors du CN, le nouvel outil TRACT a été présenté. Il représente une évolution significative dans la communication du SNFOCOS.

4.Point retraite, retraite complémentaire et système différentiel

En préambule, le secrétaire rappelle le contexte actuel d'incertitudes politiques qui agit sur l'actualité des retraites.

Mais en tout état de cause, il subsiste le fait que pour ne pas toucher aux exonérations patronales et poursuivre la réduction du déficit, le gouvernement veut faire payer la facture aux salariés et aux retraités.

On constate une double peine pour les retraités : l'augmentation du reste à charge sécurité sociale et l'augmentation du niveau d'imposition.

Le conseil d'orientation des retraites vient de lancer un nouveau pavé dans la mare : il préconise la suppression de l'abattement fiscal de 10% dont bénéficient les retraités pour réduire le déficit. Ce n'est pas nouveau mais ça vient d'être remis sur le tapis.

A ce sujet, Alain BOET intervient pour préciser qu'une telle mesure ne pourrait être rétroactive. Encore une fois, il convient d'être vigilant.

En matière de **retraite**, une augmentation de 2,2% intervient au 1/1/2025 (Pensions payées à partir du mois de février)

Le PFSS 2025 prévoyait une augmentation de 0,8% au 1/1/2025 et 0,8% au 1/7/2025 pour les petites retraites (inférieures au SMIC) mais n'a pas été adopté suite à la motion de censure exercée à l'encontre du précédent gouvernement. On en est donc revenu à l'application de la règle classique inscrite dans le code de la sécurité sociale : l'indexation des retraites sur l'inflation constatée par l'INSEE

Concernant la **retraite complémentaire**, l'INSEE prévoyait une augmentation des prix de 1,8%. Ainsi, l'augmentation a été de $1,8 - 0,4 = 1,4\%$ auxquels a été ajoutée la marge de manœuvre du conseil d'administration de l'AGIRC ARRCO, portant au final la revalorisation à hauteur de 1,6% au 1/11/2024.

La prochaine décision en la matière interviendra au dernier trimestre 2025.

Quant au **système différentiel**, on se souvient de l'augmentation de 3,52% au 1/1/2024. FO et le SNFOCOS avait voté contre, jugant la mesure insuffisante compte tenu des réserves existantes.

Annie SZUFA informe que la dernière réunion a eu lieu le 28/6/2024 et que la prochaine est prévue en juin 2025.

Elle précise que ce qui est important et doit servir de base dans les négociations en matière de régime différentiel, c'est que ce système ne génère pas une rente mais une retraite.

Enfin, le changement de prestataire est désormais effectif : le prochain versement sera effectué par l'organisme KARIBU.

5.Point complémentaire santé

On constate une augmentation des dépenses dues aux facteurs suivants :

- viellissement de la population
- inflation du coût des équipements
- augmentation des honoraires des professionnels de santé.

En 2023, le déficit structurel était de 15 millions d'Euros.

3 organismes assurent la gestion du contrat UCANSS : MALAKOFF HUMANIS, AG2R et AESIO et supportent le déficit.

Une compensation est apportée par la CAPSSA mais celle ci ne peut être pérenne.

Pour mémoire, la part employeur au financement du régime a été fixée à 53,2% au 1/9/2024 et le SNFOCOS continue de réclamer une répartition à hauteur de 60/40.

La situation du régime des anciens salariés est le plus préoccupant : une hausse des cotisations est donc incontournable. Les dernières mesures votées en matière de hausse des cotisations sont les suivantes : +2% au 1/1/2024 et +2% au 1/1/2025 ; +4% pour les ayants droits non à charge et une clause de revoyure en fonction des résultats.

On constate également une évolution du tableau des garanties au 1/1/2025 :

- diminution du remboursement des verres
- diminution de remboursement des aides auditives
- diminution de la prise en charge des chambres individuelles et des soins para médicaux.

Jean Paul CHARLEMAGNE évoque la diminution de la participation UCANSS de 20% et demande sur combien d'années on va absorber la fin de cette participation.

Annie SZUFA répond qu'on n'est pas limité dans le temps mais que ceci est lié à chaque négociation.

6.Point journal des retraités

Pierric LEFEUVRE rappelle ce qui a existé : une parution, trois fois par an, d'une compilation d'articles de presse intéressant les retraités.

Il évoque ensuite les propositions déjà faites lors de la précédente CPP :

- Yvonne BAUDOUIN proposait d'évoluer vers une info-retraite plus simple, reprenant les points des comptes rendus de réunions CPP des retraités de manière concise, adressée par fichier ou via la Lettre de la Michodière,
- Claude DUFOUR proposait d'envoyer régulièrement le magazine SECU HEBDO, issu de l'EN3S qui comporte des informations intéressantes, y compris concernant les retraités.

Après discussion, il a été jugé intéressant de demander à Claude DUFOUR de nous faire parvenir régulièrement SECU HEBDO.

Annie SZUFA précise que l'abonnement à SECU HEBDO s'élève à 30 € annuel et qu'il est possible de consulter gratuitement le site de l'EN3S (EN3S.fr) afin d'obtenir les informations souhaitées mais avec 6 semaines de retard sur l'actualité.

7.Questions diverses

Alain BOET demande si le principe d'une liste des adhérents partant à la retraite avait été ré évoqué par le conseil national.

Le secrétaire répond par la négative.

Jean Paul CHARLEMAGNE répond qu'une telle requête informatique est interdite par la loi.

Pierric LEFEUVRE propose que des informations soient systématiquement données en local aux futurs retraités par les secrétaires de syndicats, concernant notamment les conditions du maintien de l'adhésion au SNFOCOS après le départ en retraite et l'existence de notre CPP.

Marie Thérèse HOUIST souhaiterait connaître le pourcentage de restants adhérents au SNFOCOS après le départ en retraite ainsi que le nombre d'adhérents retraités au SNFOCOS.

D'une manière générale, les membres de la CPP seraient intéressées par des statistiques générales concernant le SNFOCOS.

La date de la prochaine réunion est fixée au mardi 3 juin 2025 , à 10h.

L'ordre du jour étant épuisé, le secrétaire remercie les participants et clôture le réunion.